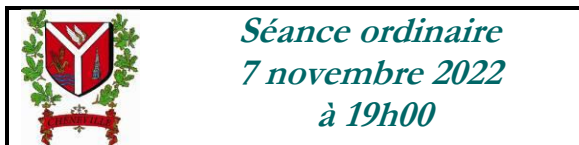


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 7 novembre 2022, à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence par des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Maryse Gougeon

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance et déclare l'ouverture de la séance à 19 h 01 devant 5 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2022-11-237

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-238

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Gaétan Labelle siège n° 1

Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Monsieur le maire fait mention que l'activité d'Halloween de la semaine dernière s'est très bien passée, au-delà des attentes. Plus de 200 enfants sont venus chercher des friandises sur le terrain de l'église. Monsieur le maire remercie les bénévoles, le comité MADA de Lac-Simon, les Amis de l'entraide du nord de la Petite-Nation de même que les résidents du chemin Lavergne qui sont à l'origine, avec l'église, de cette activité qui reviendra avec encore plus d'ampleur l'année prochaine.

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'octobre 2022.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2022-11-239

Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront **les lundis à 19h ou les mardis à la même heure lors des congés fériés;**

Lundi 16 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 7 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1 ^{er} mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

ATTENDU QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2022-11-240

Fermeture pour congé des fêtes

ATTENDU QUE le congé des fêtes proposé est du 24 décembre 2022 au 8 janvier 2023 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2022-11-241

Autorisation paiement facture – Excavation V.L Inc. – Nettoyage et creusage de fossés

ATTENDU la résolution 2021-07-144 qui octroie le mandat à Excavation V. L Inc. pour le nettoyage et le creusage de fossés sur le chemin Dumouchel et sur la montée du 4^{ème} rang;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 10 560.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 12 141.36\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2022-11-242

Autorisation paiement facture – Serge Proulx Enr. – Nettoyage et creusage de fossés

ATTENDU la résolution 2021-07-144 qui autorise les frais d'un camion pour le nettoyage et le creusage de fossés sur le chemin Dumouchel et sur la montée du 4^{ème} rang;

ATTENDU QUE Serge Proulx Enr. a été engagé pour le camionnage et que nous avons reçu la facturation, laquelle se divise en 2 factures dont le montant total est de 9 960.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 11 451.51\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2022-11-243

Autorisation paiement facture – Toitures VIP – Réparation de toiture du garage sur rue de l'Hôtel-de-Ville

ATTENDU la résolution 2022-07-154 qui octroie le contrat de réparation du toit du garage de l'hôtel de ville à Toiture VIP;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 17 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 19 545.75\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-522 et financée par le PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2022-11-244

Autorisation paiement facture – Chem Action – Panneau de dosage et analyseur de chlore pour station de pompage

ATTENDU la résolution 2022-09-194 qui autorise l'achat d'un panneau de dosage et d'un analyseur de chlore pour la station de pompage auprès de Chem Action;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 11 358.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 13 058.86 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-41300-643 et financée par la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2022-11-245

**Autorisation paiement avance – Réfrigération RM – Climatisation
au 75, rue de l'Hôtel-de-Ville**

ATTENDU la résolution 2022-10-217 qui autorise l'achat et l'installation de deux unités murales de climatisation et de chauffage pour le centre communautaire auprès de Réfrigération RM;

ATTENDU QU' afin de réserver la date d'installation et de garantir le prix des unités, la compagnie demande un dépôt de 50% du montant prévu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de l'avance pour les unités de climatisation et de chauffage du centre communautaire;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70230-522 et financée par le PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2022-11-246

**Renouvellement du forfait téléphonique 2023 – Dufresne Hébert
Comeau Avocats**

ATTENDU QUE notre forfait téléphonique avec Me Soucy de chez Dufresne Hébert Comeau, Avocats, arrive à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le renouvellement pour 2023 est au même montant que l'année dernière, soit 400.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le renouvellement au montant de 459,90 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2022-11-247

Partage des coûts pour les vœux de Noël dans les journaux locaux

ATTENDU QU' un partage de l'espace publicitaire au cahier de Noël dans le journal L'Info Petite Nation ainsi que dans le Journal Les 2 Vallées nous est proposé en participation avec les municipalités de Lac-Simon, de Duhamel et de Montpellier;

ATTENDU QUE cet espace sera facturé à parts égales entre les municipalités participantes, conditionnellement à l'acceptation de chacun des conseils, pour un montant d'environ 200.00 \$ plus les taxes applicables, par journal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à participer au cahier de vœux de Noël au nom de la municipalité de Chénéville selon les modalités décrites plus haut;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-11000-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2022-11-248

Offre de services – Isolation intérieure fenêtres du 75, rue de l'Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE des travaux d'isolation des fenêtres du Centre communautaire sont requis pour assurer le confort des utilisateurs des locaux;

ATTENDU QUE Plâtrage Guy Tremblay offre ses services pour enlever le gypse et la laine existante de 8 fenêtres et les réisoler avec du thermofoil et de la laine R20 et refaire la finition (gypse, joints et peinture) au coût de 4 400.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Plâtrage Guy Tremblay au montant de 5 058.90 incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-63200-522 et financée par le PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2022-11-249

Offre de services – Auditeur externe pour l'année financière 2022

ATTENDU la résolution 2022-09-201 qui autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour trouver une firme qui fera l'audit et la préparation du rapport financier 2022;

ATTENDU QUE MPA société de comptables professionnels agréés inc. propose ses services pour effectuer l'audit de la municipalité incluant la reddition de compte pour RECYC-Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 au coût de 11 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de MPA société de comptables professionnels agréés inc. au montant de 12 647.25 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2022-11-250

Autorisation de demander avis juridique – Contrat de déneigement

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de réclamation de montant additionnel pour le contrat de déneigement dû à l'augmentation des coûts (carburant et autres);

ATTENDU QU' une validation du contrat par un avocat est nécessaire afin de vérifier si la municipalité peut répondre positivement à la demande reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à demander un avis juridique à DHC Avocats concernant le contrat de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2022-11-251

Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire quelques transferts de budget aux fins de présentation financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la greffière-trésorière adjointe, madame Isabelle Blais à effectuer les transferts budgétaires nécessaires aux fins de fiscalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2022-11-252

Autorisation signature contrat – Groupe de musique – Fête nationale 2023

ATTENDU QUE le conseil désire organiser une activité avec spectacle de musique dans le cadre de la Fête nationale 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
Et résolu que

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, et la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat avec le groupe de musique choisi pour la Fête nationale 2023;

QUE,

La dépense soit prise au compte #02-70194-447 et soit financée par le budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de prêt de salle gratuite – Communauté Autochtone Petite-Nation

2022-11-253

Demande de prêt de salle gratuite – Communauté Autochtone Petite-Nation

ATTENDU QUE la Communauté autochtone Petite Nation (CAPN) a été établie en juin 2021 et leur mission est d'offrir gratuitement des activités et enseignements traditionnels aux autochtones et métis de la région de même qu'aux allochtones qui désirent apprendre l'héritage et la culture que le peuple des Premières Nations possède;

ATTENDU QUE la CAPN organise le 26 novembre prochain une journée culturelle autochtone ouverte au grand public avec activité des couvertures KAIROS;

ATTENDU QUE la CAPN demande le prêt de la salle Danny-Légault et de l'équipement audiovisuel gratuitement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de salle et d'équipement gratuitement pour l'activité de la CAPN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'appui – Données sur les prélèvements d'eau

2022-11-254

Demande d'appui – Données sur les prélèvements d'eau

ATTENDU QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

ATTENDU QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

ATTENDU QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

ATTENDU QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

ATTENDU la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public»;

ATTENDU le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet, de même qu'aux MRC et aux municipalités du Québec ;

QUE,

La présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Dépôt d'une lettre de remerciement – Chasse au trésor 2022

Le conseil reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement de Mario Legault du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc. concernant la collaboration de la municipalité à leur activité *Chasse au trésor 2022* qui a eu lieu le 1^{er} octobre dernier.

C-004 Proclamation de la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »

2022-11-255

Proclamation de la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate «Noeudvembre»

ATTENDU QU' annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie selon le site internet PROCURE.ca;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate selon les statistiques canadiennes sur le cancer de la prostate en 2020 de la *Société canadienne du cancer*;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Chénéville au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville déclare le 19 novembre comme «La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

A) Dépôt de deux états financiers comparatifs

Le conseil reçoit le dépôt de deux états comparatifs de dépenses, lesquels sont regroupés en un même document. « Le greffier -trésorier doit **déposer**, lors de la **dernière séance ordinaire** tenue **au moins quatre semaines avant la séance où le budget** de l'exercice financier suivant **doit être adopté**, les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2022-11-256

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Danielle Meunier

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro **# 12 301 à # 12 353** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2022 et dont le total se chiffre à **148 155.67 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **105 475.53 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **253 631.20 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2022-11-257

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Danielle Meunier

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2022 au montant total de **25 922.15 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-11-258

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.